

Monsieur le Directeur Académique,

Ce premier trimestre est particulièrement chargé dans l'Education Nationale. Les personnels ont beaucoup travaillé et travaillent encore beaucoup pour mettre en place les nouveautés de cette rentrée 2016. Cette rentrée est porteuse de nouveautés sans précédents qui correspondent aux mandats que nous défendons. Pour autant, nous souhaitons que les enseignants puissent s'en emparer avec enthousiasme et progressivité : éviter précipitation, surcharge et injonctions. Pour cela, il faut du temps pour les enseignants alors que les 108 heures sont en passe d'exploser. Les équipes de suivi de la scolarisation et les équipes éducatives se multiplient, les réunions avec les collectivités sont de plus en plus nombreuses.

**L'activité hors présentiel d'élèves** s'accroît. Le grignotage du professionnel sur le privé gagne sans cesse du terrain compliquant la vie des enseignants et altérant considérablement la qualité de vie globale au travail. En effet, la sphère privée est devenue la seule variable d'ajustement à laquelle les enseignants ont recours pour absorber les contraintes professionnelles multiples auxquelles ils doivent faire face. Il n'est matériellement pas possible de les gérer sur le temps de service.

Aussi, le SE-Unsa 79 s'inquiète de l'annonce d'un éventuel positionnement de la **journée de solidarité** (pour les collègues des cycles 1 et 2) sur les vacances de février ou d'avril. Nous savons tous en cette instance que les enseignants travaillent pour leur classe, qu'un nombre certain de directeurs se rendent dans leur école pendant leurs congés. Le SE-Unsa souhaite que l'on laisse une souplesse aux équipes enseignantes pour déterminer les dates de ces deux demi-journées en fonction des obligations personnelles et des domiciles de chacun. Aussi, conformément à la circulaire ministérielle (BO 43 du 23/11/2005), le SE-Unsa appelle les écoles à fixer les dates en conseil des maîtres et à transmettre le compte-rendu à l'IEN.

Cette CAPD traitera de l'**avancement** et donc des conséquences pécuniaires pour nos collègues. Nous tenions à aborder la question de l'**ISAE**. Cette avancée est un pas de plus vers l'égalité entre le second et le premier degré. Cependant, tout n'est pas réglé. C'est notamment le sens de notre pétition au sujet des conseillers pédagogiques. Des décrets devraient paraître quant aux animateurs TICE. Il faudra que leurs missions de formateurs soient reconnues. Des clarifications devraient avoir lieu pour que les enseignants spécialisés exerçant les mêmes missions soient revalorisés. Si la proposition du ministère permet des revalorisations pour 80% de ces collègues, le SE-Unsa veillera à ce que personne n'y perde.

D'autre part, nous ne pouvons passer sous silence le PPCR, la diminution moyenne du temps passé par échelon et l'accès pour tous à la hors classe sur une carrière complète. Et surtout, les **modalités d'évaluation**. L'inspecteur chargé de l'évaluation disposera à compter de septembre 2017 d'un document identique sur l'ensemble du territoire. Nous espérons qu'au-delà des quatre rendez-vous de carrière définis, les équipes de circonscription et les IEN pourront davantage se concentrer sur l'accompagnement bienveillant, l'évaluation formative des enseignants et des équipes d'écoles. Cet

accompagnement doit permettre de s'adresser davantage aux enseignants fragilisés et/ou aux enseignants en désir de mobilité et/ou de reconversion. Il ne s'agit pas de dénigrer l'ensemble du travail accompli, les actions positives que nous remarquons, et l'investissement des personnes. Mais les obligations qui s'accumulent pour tous peuvent nuire à un climat de confiance profitable à tous, créateur d'initiatives et donc de progrès pour les élèves.

Pour conclure cette déclaration, nous pensions que la **formation continue** serait à l'ordre du jour. En effet, des collègues n'ont pas pu accéder à certains modules (ex : PSC1...). Vous nous aviez indiqué précédemment que nous aurions connaissance des critères en instance. Aussi, nous nous attendions à recevoir comme documents la liste des différents collègues qui ont pu ou vont participer à des formations du PAF en cette année scolaire ; comme cela se faisait il y a plusieurs années dans le département.